

**Décision prise dans le cadre de la délégation
du conseil d'administration,**

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 8 juin 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs pour l'inscription au colloque « JTP'2013 De la persuasion à la persuasion Technologique (Les thématiques de l'ADRIPS'2013) » qui se tiendra les 30 et 31 mai 2013 sont fixés selon les modalités suivantes :

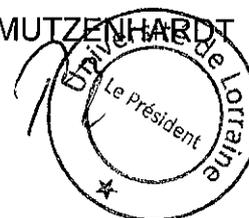
Tarif Jeunes Chercheurs (Inscriptions avant le 01/05)	30 €	Si adhérent ADRIPS + 22 € (2 repas midi)
Tarif Enseignant-Chercheur et autre professionnel (Inscriptions avant le 01/05)	60 €	Si adhérent ADRIPS + 22 € (2 repas midi)
Tarif Jeunes Chercheurs (Inscriptions après le 01/05)	45 €	Si adhérent ADRIPS + 22 € (2 repas midi)
Tarif Enseignant-Chercheur et autre professionnel (Inscriptions après le 01/05)	90 €	Si adhérent ADRIPS + 22 € (2 repas midi)
Tarif Jeunes Chercheurs (Inscriptions avant le 01/05)	70 €	Non adhérent ADRIPS + 22 € (2 repas midi)
Tarif Enseignant-Chercheur et autre professionnel (Inscriptions avant le 01/05)	120	Non adhérent ADRIPS + 22 € (2 repas midi)
Tarif Jeunes Chercheurs (Inscriptions après le 01/05)	105 €	Non adhérent ADRIPS + 22 € (2 repas midi)
Tarif Enseignant-Chercheur et autre professionnel (Inscriptions après le 01/05)	180 €	Non adhérent ADRIPS + 22 € (2 repas midi)

Article 2 : La présente décision entre en vigueur à compter du 22 avril 2013.

Articles 3 : Le secrétaire général, directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du laboratoire PERSEUS et sur le site intranet de l'Université.

Nancy, le 14 MAI 2013

Pierre MUTZENHARDT



Affiché à la Présidence et transmis au
Recteur, Chancelier des Universités, le
- 3 JUIN 2013